



En Creuse... naturellement

PRODUITS NATURELS ■ Un grenier creusois abrite le Q.G national des guérilleros de l'ortie. Le point sur l'affaire

L'ortie donne de l'urticaire à l'industrie

Depuis le printemps dernier, après cinq ans de prohibition, le purin d'ortie est de nouveau autorisé à la vente. Sous une seule forme : la recette « officielle » du ministère de l'Agriculture. « C'est de la piquette, une recette de Pif gadget », s'insurgent les militants de la libéralisation des Produits naturels peu préoccupants (PNPP). La bêche de guerre n'est pas enterrée.

Julien Rapegno
julien.rapegno@centrefrance.com

Mardi dernier, le président de la République en visite en Creuse a bien failli bénéficier d'un petit cours de pulvérisation de purin de préle. Mais le professeur dépêché par l'ASPRO-Pnpp (1) n'a pu approcher du bistrot de La Villette où Nicolas Sarkozy prenait un petit jus. Qu'à cela ne tienne, Dominique Jeannot et son pulvérisateur sont allés à Guéret, afin de rencontrer Martine Aubry : « J'ai eu la confirmation par Germain Peiro, député PS de la Dordogne, que les PNPP sont défendus dans leur programme. »

« Divulguer la recette de l'eau chaude est condamnable »

Depuis plusieurs mois, les élus de la République sont invités à pulvériser des produits prohibés ceints de leur écharpe tricolore. Cette « action civique » passe bien, notamment en Limousin. Le conseil régional soutient même financièrement l'ASPRO-Pnpp.

Des parlementaires sont régulièrement montés au créneau pour défendre l'ortie, la préle et la consoude. « On a des soutiens à gauche comme à droite. Mais le blocage se situe au niveau du ministère de l'Agriculture », cible Dominique Jeannot. La promulgation d'une « recette officielle du purin d'ortie » en avril dernier, a été perçue comme une manœuvre dilatoire : « C'est de la tisane totalement inefficace. Un bon purin nécessite davantage



MILITANT. Dominique Jeannot, dans son jardin d'orties de Saint-Laurent, a dû délaissier la production pour l'action. PHOTOS S. LEFFEVRE

de fermentation et de concentration », estime le salarié de l'ASPRO. Depuis son grenier de Saint-Laurent, Dominique Jeannot mène une active propagande et tente de mettre les pouvoirs publics face leurs contradictions : « Si on suit leur logique, celui qui donne la recette de l'eau chaude comme désherbant peut être condamné à de la prison ferme. »

Sur la même ligne que leurs frères d'arme que sont les militants des semences libres ou des plantes sauvages, les guérilleros de l'ortie estiment que la France cherche avant tout à protéger son industrie agrochimique et joue la montre (*lire ci-contre*). « On nous parle de sécurité sanitaire pour des produits qui sont connus par les savoirs populaires depuis des générations. Les

Une exception française

La « Guerre de l'ortie » a débuté en 2006 avec la mise en application de la loi d'orientation agricole. Celle-ci pénalise la vente et la simple promotion de produits de traitements des végétaux ne disposant pas d'autorisation de mise sur le marché (AMM). Cette dernière est inabordable (80.000 euros) pour les petits producteurs de « purins ». Ce qui revient à n'ouvrir le marché qu'à des produits industriels. Des « promoteurs » des produits naturels sont toujours menacés de 75.000 euros d'amende et de deux ans d'emprisonnement. Les parlementaires ont tenté, fin 2006, de faire reconnaître la spécificité des PNPP, par le biais de la loi sur l'eau. L'administration a alors introduit une procédure allégée de mise sur le marché, tout en exigeant une dissuasive homologation européenne des PNPP (40.000 euros). Ce que n'exigent pas les autres pays de l'Union !



L'administration française classe toujours des produits connus et utilisés depuis la nuit des temps parmi les phytopharmaceutiques, soit au même niveau que des insecticides hautement toxiques. En Allemagne, la classification tient compte du caractère non nocif pour l'environnement de 400 phytosanitaires naturels. ■

BIO EXPRESS

Dominique Jeannot

Il est né il y a 58 ans à Paris et a fait une carrière dans les hautes sphères... oxygénées du massif du Dévoluy. Dominique Jeannot fut un parigot producteur de gigot. Lorsqu'il était berger, il s'est souvent nourri de soupe d'ortie, « qui pousse bien près des bergeries ». Installé en Creuse il y a dix ans, il a créé son métier. L'orticulteur de Saint-Laurent s'est fait connaître sur les marchés creusois avec ses préparations à base d'ortie. Il est aujourd'hui formateur en traitements naturels et demeure le permanent de l'association nationale ASPRO-PNPP. ■

bon sens c'est de distinguer des molécules de synthèses toxiques, fabriquées pour tuer du vivant et de molécules naturelles parfaitement assimilées par le milieu, qui ont plutôt une action répulsive », développe Dominique Jeannot.

Une étonnante « souplesse » vis-à-vis des pesticides

Les pro-ortie dénoncent au passage les dérogations accordées par l'Administration à... 200 produits toxiques. Dominique Jeannot constate que les pouvoirs publics savent faire preuve de beaucoup de souplesse : « Quand des pesticides ou du désherbant sont pulvérisés dans un bourg ; l'école devrait être fermée. C'est la même chose sur un rond-point : il devrait être fermé 6 heures ! » La sécurité sanitaire : deux poids, deux mesures ? ■

(1) ASPRO-PNPP Association de pour la promotion des produits naturels peu préoccupants et des alternatives aux pesticides. L'ASPRO est soutenue par une cinquantaine d'associations et d'ONG, une vingtaine de collectivités locales et une centaine d'entreprises. Contact : www.aspro.pnpp.org. Tel : 05.55.41.68.81.

Cuisine, textile, régénération des sols : les mille vertus de l'ortie

L'ex-orticulteur creusois est incollable sur sa plante fétiche.

L'ortie se décline en mille variétés dans le monde, six sont présentes en France. La plus commune est l'*Urtica dioica*. « Elle dépollue et équilibre les sols. En fait, elle suit l'homme. C'est pour ça qu'on la trouve près des



VARIÉTÉ. *Urtica dioica* est la variété la plus commune. S. L.

ruines.

Un vieux vélo lui donne du tonus car elle aime le fer. Et elle en contient dix fois plus que les épinards », illustre celui qui a confectionné jusqu'à trente préparations alimentaires différentes à l'ortie : sirop, gelée, quiches, vinaigre, chutney, gâteaux. Dominique Jeannot a

nourri 500 personnes avec des orties lors de la fête des Simples de Vassivière.

Même des billets de banque...

Toutefois, les qualités « dépolluantes » de l'ortie peuvent la rendre aussi impropre à la consommation, quand elle piège les nitrates ou le plomb. A

l'image du chanvre, l'ortie est une plante à tout faire « Tout est bon, comme dans le cochon » : la tige fibreuse peut être utilisée pour des vêtements, (ce fut le cas notamment pendant la dernière guerre, c'est qui a laissé de mauvais souvenirs) ou même pour confectionner des billets de banque. ■